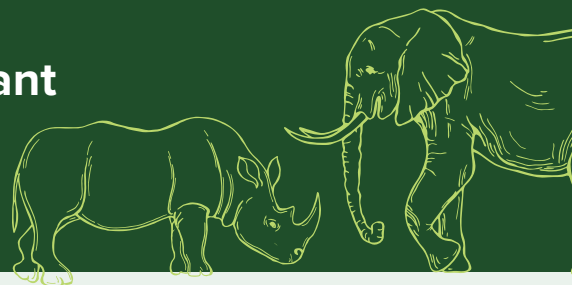


Prévoyez-vous le transport d'ivoire d'éléphant ou de corne de rhinocéros vers le Canada ou vers l'étranger?



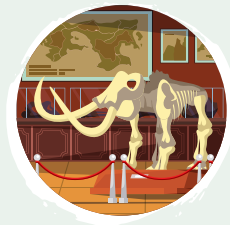
Il y a de nouvelles exigences en matière de permis qui peuvent avoir une incidence, mais qui ne sont pas limitées aux:



Musiciens



Chasseurs de trophées



Musées (expositions)



Entreprises de déménagement



Application de la loi



Scientifiques / chercheurs



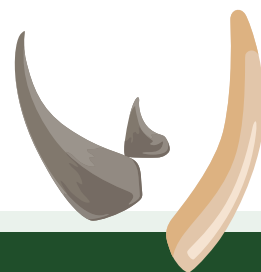
Zoos

Les exigences sont entrées en vigueur le 8 janvier 2024.

Si vous exportez ou importez des articles contenant de l'ivoire d'éléphant ou de la corne de rhinocéros, **vous devez** demander les permis nécessaires.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site:

www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/convention-commerce-international-especes-menacees-extinction/permis.html



Contactez-nous

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir de l'aide pour remplir les formulaires de demande de permis, veuillez communiquer avec nous à cites@ec.gc.ca ou au 1-855-869-8670.

Service canadien de la faune

Environnement et Changement climatique Canada
351, boulevard Saint-Joseph, PVM – 15^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone: 1-855-869-8670

Télécopieur: 1-855-869-8671

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par
le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2023

Also available in English



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada